



Sur les territoires

Convention Territoriale Globale (CTG)

Au cours de l'année 2022, sept Conventions Territoriales Globales ont été signées entre la Caf et les territoires des Hautes Terres d'Oc, de Centre Tarn, de Thoré Montagne Noire, de Val 81, de l'Albigeois, de Sor et Agout et de Castres-Mazamet ; ce qui porte à 13 le nombre total de CTG signées sur l'ensemble du département.

Retour en image sur ces événements.



Le 13 octobre 2022, avec le territoire des Hautes Terres d'Oc. Cette CTG a la particularité d'être co-signée avec la Caf de l'Hérault.



Le 25 octobre 2022, avec la Communauté de Communes Centre Tarn.



Le 30 novembre 2022, avec la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire.



Le 7 novembre 2022, avec la Communauté de Communes Val 81.

Le 16 décembre 2022, avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.



Le 16 décembre 2022, avec la Communauté de Communes Sor et Agout.



Sommaire :

◆ Vœux

◆ News :

- * La Convention d'objectifs et de gestion 2023/2027
- * La démarche IDA
- * Le guide pour la création d'une MAM
- * Le Schéma directeur des services aux familles
- * Le soutien à la parentalité
- * La charte nationale de soutien à la parentalité
- * L'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA)
- * L'accompagnement des territoires

◆ Zoom sur les territoires

- * Retour sur la signature des conventions territoriales globales en 2022

Pour nous contacter :



67 avenue Maréchal Foch
CS 42350

81012 ALBI CEDEX 9



action-sociale.cafalbi@caf.fr

Retrouvez-nous sur le
Caf.fr

Lettre d'infos aux partenaires

N° 5

Janvier 2023



La direction, les services, ainsi que le Conseil d'administration de la Caf du Tarn vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année au cours de laquelle le partenariat entre l'Etat et la Cnaf sera renouvelé dans le cadre d'une convention d'objectifs et de gestion pour la période 2023-2027 afin de renforcer notre action au bénéfice de nos allocataires.

La Caf du Tarn sera à vos côtés, pour améliorer l'offre de service en direction des familles tarnaises, au plus près des territoires.



De droite à gauche : Elisabeth Dubois-Pitou, Directrice de la Caf du Tarn, Stéphane Ayraud, Président du Conseil d'administration, Catherine Buisson, 2ème Vice-Présidente, Pascal Galan Pedregil, Administrateur, Alain Larroque Administrateur et Ludovic GATTI, 1er Vice-Président.

Convention d'Objectifs et de Gestion

Consignes budgétaires dans le contexte de renouvellement de la COG



Dans l'attente du vote du Fnas 2023 par le CA de la Cnaf => un fonctionnement sur la base de 80% du budget de l'année précédente est autorisé

Pour les aides au fonctionnement sur fonds nationaux

- Exécution des conventions en cours
- Renouvellement des conventions en cours (y compris en intégrant le « bonus territoire ctg » suite à des Cej se terminant fin 2022).
- Renouvellement d'agrément, pour les structures déjà agréées
- **Il n'est pas possible dans l'attente du budget 2023 de financer du développement (nouveaux équipements ou accroissement du nombre d'ETP), excepté les projets en préfiguration en 2022.**

Pour les fonds locaux, la limite budgétaire des dépenses de fonctionnement est de 80% de la dernière masse limitative des dépenses d'interventions sociales notifiée en 2022 (aides directes aux familles et aux partenaires).

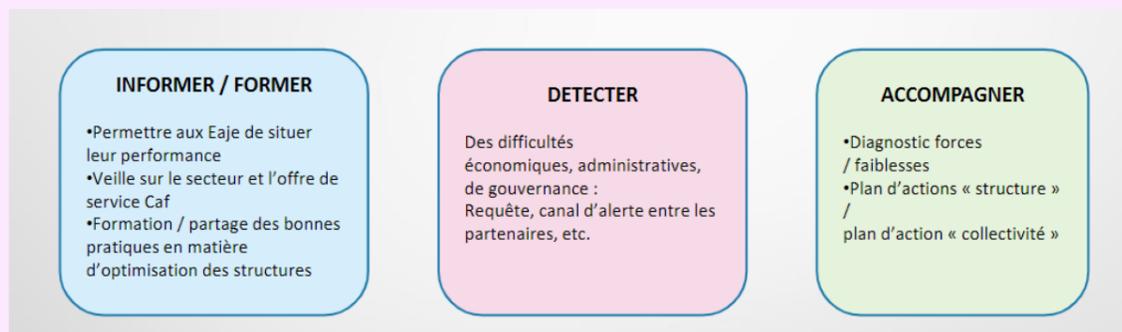
Pour les aides à l'investissement sur fonds locaux et nationaux

Les décisions nouvelles sur 2023 ne sont pas autorisées avant l'approbation des nouveaux budgets. Seuls des avis d'opportunité peuvent être présentés en commissions. **Une exception concerne la petite enfance. *****

***** Les mesures nouvelles sont possibles pour les subventions d'investissement sur fonds nationaux sur le champs de la petite enfance (Eaje, Mam, Rpe).**

Démarche I D A

La Caf du Tarn agit en faveur du repérage et de l'accompagnement des structures Eaje fragiles dans le cadre de la démarche IDA (Informer, Détecter, Accompagner).



L'association « rESSources », retenue pour accompagner la mise en œuvre de cette démarche à compter de 2023, va à ce titre proposer, en partenariat avec la Caf, une réunion d'information et d'échanges en direction des collectivités territoriales : élus et techniciens en charge de l'appui au pilotage Petite enfance.

La date de la rencontre est fixée au **vendredi 10 mars 2023**. Une invitation vous parviendra ultérieurement.

Guide pour la création d'une Maison d'Assistants Maternels

Le Guide pour la création d'une Maison d'Assistants Maternels à l'usage des porteurs de projet, réalisé par la Caf du Tarn en collaboration avec les services de PMI et la MSA Midi-Pyrénées Nord, a été mis en ligne sur le caf.fr.

Ce guide local a été conçu en faveur des porteurs de projets pour les accompagner dans leurs démarches, en vue d'offrir, dans les meilleures conditions, des nouvelles solutions d'accueil, tout en conciliant la nécessité du développement avec la proposition de projets de qualité, au regard du diagnostic préalable et de l'analyse de besoins du territoire.

Vous le retrouverez en cliquant sur l'image.



Schéma Départemental des services aux familles

Le Schéma départemental des services aux familles constitue une feuille de route stratégique dont se dotent les partenaires institutionnels pour définir le sens et le futur de leurs interventions en matière de services aux familles, aux enfants et aux jeunes. Il est issu d'un processus d'élaboration conjoint, dont la dynamique se poursuivra tout au long de la mise en œuvre du Schéma sur la période 2022-2026.

Orientations stratégiques :

- Garantir la cohérence de l'offre de services avec les besoins des territoires
- Conforter la cohésion sociale et agir sur les facteurs de vulnérabilité
- Agir ensemble et développer la qualité des services

Un enjeu clé :

Assurer l'articulation et les convergences entre les démarches portées à l'échelle départementale dans le cadre du SDSF et les dynamiques développées à l'échelle des territoires dans le cadre des Projets de territoire.

Le comité départemental des services aux familles, instance de pilotage stratégique du Schéma, sera installé le 9 février 2023, sous la présidence de Monsieur le Préfet du Tarn.



Vous retrouverez le Schéma départemental en cliquant sur l'image.

Le soutien à la parentalité

Le REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) est un dispositif porté par la Caf en partenariat avec le Département, la MSA, et l'Udaf. Il participe au financement de **projets s'adressant à tous les parents** qui s'interrogent sur l'éducation de leurs enfants au quotidien, et à l'**animation d'un réseau d'acteurs de la parentalité** (parents et professionnels).

En valorisant les parents dans leur rôle, le REAAP contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales, relations conflictuelles parents / ados etc..).

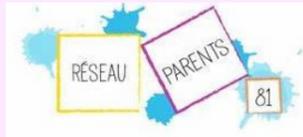
L'appel à projet annuel

Un appel à projet est lancé du 13 janvier au 23 février 2023 (Note de cadrage à retrouver sur le caf.fr en cliquant [ici](#)). Les axes de cet appel à projets sont définis en cohérence avec les priorités nationales et locales.

Une attention particulière est faite aux projets portés par les parents.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le support présenté lors du webinaire du 23 janvier 2023 en cliquant [ici](#).

Les porteurs de dispositifs et d'actions sont invités à intégrer les principes de la Charte Parentalité dans leur projet.



L'animation réseau Parents 81

Le Réseau Parents 81 réunit des parents, des associations, des institutions, pour s'informer, partager des expériences, échanger, écouter et être écouté. Centre de ressources pour tous les parents, le réseau informe, oriente, organise des rencontres, des formations et accompagne les parents qui souhaitent porter des initiatives.



L'Udaf porte cette mission qui est mise en œuvre par **Maelle PRIOUL**, animatrice du réseau depuis le 17 janvier 2023 et joignable au 07.89.66.00.38 et à l'adresse mail : reseauparents81@udaf81.fr.

Charte nationale de soutien à la Parentalité

Elle constitue le texte fondateur qui pose les principes de la politique de soutien à la parentalité.

Diffusée par l'arrêté du 29 juillet 2022, elle est issue d'une démarche participative et collaborative ; elle fixe les principes clefs devant guider toute action de soutien à la parentalité. Et **elle devra se traduire concrètement dans les pratiques des professionnels et bénévoles accompagnant les familles.**

Les objectifs visés :

- Constituer un socle national cohérent et homogène basé sur des prérequis nécessaires dans la mise en place et le soutien des actions parentalité ;
- Promouvoir au plus grand nombre les valeurs des actions de soutien à la parentalité ;
- Garantir une qualité de service opposable aux familles.

Pour prendre connaissance de la charte nationale, cliquer [ici](#).

Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA)

Des nouveautés pour les pensions alimentaires :

L'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa), gérée par la Caf et la MSA, propose un service aux parents séparés concernés par le versement d'une pension alimentaire pour leurs enfants : l'intermédiation financière.

En tant qu'intermédiaire entre les deux parents, l'Aripa :

- collecte la pension auprès du parent qui doit la payer ;
- la reverse tous les mois au parent qui doit la recevoir.

Service gratuit, tous les parents séparés peuvent y accéder, même sans aucun problème d'impayé.

À compter du 1er janvier 2023, le service est mis en place automatiquement dès que la pension alimentaire est fixée (sauf refus conjoint des deux parents ou du juge).

Pour toute séparation et divorce après le 1er mars 2022, et si la pension alimentaire est fixée, les parents n'ont rien à faire.

Pour les séparations et les divorces avant le 1er mars 2022, les parents doivent faire une demande d'intermédiation financière auprès de leur avocat, de leur notaire ou directement auprès de l'Aripa.

S'il y a un dossier de recouvrement de pension alimentaire en cours, les parents n'ont rien à faire. Une fois toutes les pensions récupérées, ils seront contactés par l'Aripa pour mettre en place le service.

L'Aripa, votre intermédiaire
L'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa) gérée par la Caf et la MSA propose un service aux parents séparés concernés par le versement d'une pension alimentaire pour leurs enfants. Intermédiation financière.

En tant qu'intermédiaire entre les deux parents, l'Aripa :
- collecte la pension auprès du parent qui doit la payer ;
- la reverse tous les mois au parent qui doit la recevoir.

Service gratuit, tous les parents séparés peuvent y accéder, même sans aucun problème d'impayé.

En tant qu'intermédiaire entre les deux parents, l'Aripa :
- collecte la pension auprès du parent qui doit la payer ;
- la reverse tous les mois au parent qui doit la recevoir.

Les objectifs de cette réforme
- Garantir à tous les enfants le versement de leur pension alimentaire.
- Faciliter la mise en place de la pension alimentaire.
- Assurer le paiement de la pension alimentaire.

166 000 familles en France
72% de recouvrement global des pensions alimentaires
122 000 enfants de moins de 16 ans

LA CAF EST À VOS CÔTÉS

Pour tout savoir sur l'ARIPA, cliquer sur l'image.

L'accompagnement des territoires

Accompagnement des territoires par la CAF du Tarn : répartition des Conseillers techniques territoriaux/Chargés de conseil et de développement sur le département

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
Thierry LAFFENTE / 05 63 48 39 20
thierry.laffente@caf.tarn.fr

JEUNESSE
Stéphanie PRADELLES / 05 63 48 39 70
stephanie.pradelles@caf.tarn.fr

RESPONSABILITÉ D'ACTION SOCIALE
Yasmine LIGÉZ / 05 63 48 39 55
yasmine.ligez@caf.fr

LODÈMENT - JEUNESSE
Caroline FABRE / 05 63 48 39 96
caroline.fabre@caf.tarn.fr

ENFANCE - HANDICAP
Jean-Sylvain ROYET / 05 63 48 39 61
jean-sylvain.royet@caf.tarn.fr

PETITE ENFANCE - accueil collectif
Adeline BOUNIOL / 05 63 48 39 60
adeline.bouniol@caf.tarn.fr

Referents thématiques
PETITE ENFANCE - accueil individuel
Béatrice CASTELLO / 05 63 48 39 62
beatrice.castello@caf.fr

PARENTALITÉ
Béatrice VALETTE / 05 63 48 39 25
beatrice.valette@caf.tarn.fr

Une équipe à votre service :

Le conseiller technique est l'interlocuteur privilégié de la Caf auprès des partenaires du territoire.

Il mobilise les ressources de la Caf tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet commun, le projet social de territoire, formalisé dans le cadre de la convention territoriale globale (Ctg).

Cette convention de partenariat crée les conditions favorables au développement d'une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

Pour l'agrandir, cliquer sur la carte.